

*Proposition présentée par les députés :  
M<sup>mes</sup> et MM. Ana Roch, Jean-Marie Voumard,  
Sandro Pistis, Daniel Sormanni, Thierry Cerutti,  
Florian Gander, Patrick Dimier, Francisco  
Valentin, Françoise Sapin, François Baertschi*

*Date de dépôt : 3 septembre 2021*

## **Proposition de motion**

### **Quel avenir pour la FASE (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle) ?**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que le rapport n° 166 de la Cour des comptes paru en mai 2021 a fait naître des interrogations et des craintes chez le personnel de la FASE et de la FCLR, ainsi que chez les comités d'association quant à leur avenir ;
- que des éclaircissements sont nécessaires pour atténuer ces appréhensions ;
- que la politique genevoise pour l'animation socioculturelle doit être principalement pilotée par le canton,

invite le Conseil d'Etat

à rendre un rapport circonstancié sur l'avenir de la FASE et de l'évolution de la politique de l'animation socioculturelle qu'il entend mettre en place, en lien avec le dossier du désenchevêtrement canton-communes.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Pour rappel, conformément à la loi cantonale J 6 11 – LCLFASe, la FASe est une fondation de droit public partenariale qui regroupe le canton, les communes, les associations de centres et le personnel. Elle a pour mission de favoriser et de renforcer la cohésion sociale sur le canton de Genève. Cette mission s'exerce en observant les réalités sociales et en repérant les problématiques émergentes. Chaque centre et équipe hors murs est appelé à définir son action en fonction des particularités du contexte local tout en l'inscrivant dans le cadre de la mission, en particulier dans une finalité de prévention des exclusions et des tensions sociales.

La question du désenchevêtrement des tâches entre canton et communes est complexe, sans compter les décalages existants entre les communes les mieux loties et celles les moins fortunées de Suisse, situation qui pourrait être prochainement améliorée grâce à la nouvelle constitution qui impose un rééquilibrage. Toutefois, le rôle des communes est primordial dans les domaines spécifiques tels que le social, la petite enfance, et bien entendu l'animation socioculturelle.

Les communes genevoises contribuent aujourd'hui deux fois plus au budget de la FASe que l'Etat, qui lui subventionne l'entité par contrat de prestations, sans oublier l'apport indispensable de nombreux bénévoles. Les discussions récentes au sein de l'Association des communes genevoises ont réaffirmé que les communes souhaitent maintenir et garantir la continuité de ce service public à la population.

Plusieurs rumeurs et autres prises de position publiques concernant l'avenir de la FASe ont aussi été entendues ici et là. Toutes ces informations qui circulent ne sont probablement pas toutes exactes, mais elles nourrissent de grandes inquiétudes et incertitudes dans le milieu de l'animation socioculturelle. Que cela soit au sein de son personnel ou au sein des comités des associations qui gèrent bénévolement les différents lieux FASe, sur les territoires communaux.

Reste également en suspens la question des contours et de la mission de l'animation socioculturelle en tant que projet de développement humain et social, ainsi que toutes les personnes impliquées dans ce projet et qui aujourd'hui ont besoin de clarifications, notamment suite à la publication récente du rapport de la Cour des comptes qui évoquait la nécessité d'étudier

des pistes d'amélioration de la FASE. Question qui mériterait amplement d'être abordée en commission.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à faire bon accueil à cette proposition de motion.